

**DELIBERATION N° 05/283 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE  
DONNANT MANDAT SPECIAL A DEUX CONSEILLERS A L'ASSEMBLEE  
DE CORSE POUR REPRESENTER LA COLLECTIVITE TERRITORIALE  
DE CORSE A DES MANIFESTATIONS DIVERSES**

**SEANCE DU 16 DECEMBRE 2005**

L'an deux mille cinq, et le seize décembre, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Camille de ROCCA SERRA, Président de l'Assemblée de Corse.

**ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.**

ALESSANDRINI Alexandre, ALIBERTINI Rose, ALLEGRINI-SIMONETTI Marie-Dominique, ANGELI Corinne, ANGELINI Jean-Christophe, BIANCARELLI Gaby, BIANCUCCI Jean, BIZZARI-GHERARDI Pascale, BUCCHINI Dominique, BURESI Babette, CASTELLANI Pascaline, CHAUBON Pierre, COLONNA Christine, COLONNA-VELLUTINI Dorothee, DELHOM Marielle, FELICIAGGI Robert, FILIPPI Geneviève, GALLETI José, GUAZZELLI Jean-Claude, GUERRINI Christine, GUIDICELLI Maria, MARCHIONI François-Xavier, MARTINETTI Jean-Charles, MATTEI-FAZI Joselyne, MONDOLONI Jean-Martin, MOZZICONACCI Madeleine, NIVAGGIONI Nadine, OTTAVI Antoine, PIERI Vanina, PROSPERI Rose-Marie, RICCI Annie, RISTERUCCI Josette, de ROCCA SERRA Camille, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, SISCO Henri, STEFANI Michel, TALAMONI Jean-Guy

**ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :**

M. ALBERTINI Jean-Louis à M. de ROCCA SERRA Camille  
Mme ALBERTINI-COLONNA Nicolette à Mme CASTELLANI Pascaline  
M. DOMINICI François à Mme MOZZICONACCI Madeleine  
Mme GORI Christiane à Mme BIANCARELLI Gaby  
M. LUCIANI Jean-Louis à Mme COLONNA-VELLUTINI Dorothee  
Mme NATALI Anne-Marie à Mme RICCI Annie  
M. PANUNZI Jean-Jacques à Mme MATTEI-FAZI Joselyne  
Mme RICCI-VERSINI Etienne à Mme SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette  
Mme SCIARETTI Veronique à Mme PROSPERI Rose-Marie  
Mme SCOTTO Monika à M. MARTINETTI Jean-Charles  
Mme SUSINI Marie-Ange à M. FELICIAGGI Robert

**ETAIENT ABSENTS : Mme et MM.**

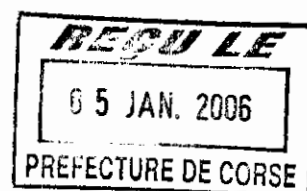
CECCALDI Pierre-Philippe, LUCIANI-PADOVANI Hélène, SIMEONI Edmond.

**L'ASSEMBLEE DE CORSE**

**VU** la loi n° 82/213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et des régions,

- VU** la loi n° 83/663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83/08 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences des communes, des départements et des régions,
- VU** la loi n° 86/16 du 6 janvier 1986 relative à l'organisation des régions et portant modification des dispositions relatives au fonctionnement des conseils généraux,
- VU** la loi n° 86/972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
- VU** la loi n° 2002-92 du 22 janvier 2002 relative à la Corse,
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- SUR** rapport du Président de l'Assemblée de Corse,

**APRES EN AVOIR DELIBERE**



**ARTICLE PREMIER :**

**DONNE** un mandat spécial à M. José GALLETTI, conseiller à l'Assemblée de Corse, pour représenter la Collectivité Territoriale de Corse à des réunions de l'AREPO le 9 décembre à Toulouse, ainsi que le 23 novembre à Bruxelles.

**DONNE** un mandat spécial à Mme Pascale BIZZARI-GHERARDI, conseillère à l'Assemblée de Corse, pour représenter la Collectivité Territoriale de Corse à la commission de la coopération de l'Association des Régions de France à Paris le 14 décembre.

**ARTICLE 2 :**

**DECIDE** la prise en charge par le budget de la Collectivité des frais réels afférents au transport et à l'hébergement.

**ARTICLE 3 :**

La présente délibération qui pourra être diffusée partout où besoin sera, fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

Pour copie certifiée conforme à l'original  
pour le Président de l'Assemblée de Corse  
et par délégation  
Le Secrétaire Général de l'Assemblée

**Serge TOMI**

Ajaccio, le 16 décembre 2005

Le Président de l'Assemblée de Corse

Camille de ROCCA SERRA